

## Préavis N° 9-2013 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 254'500.- pour la construction d'un nouveau columbarium au  
Cimetière communal

Date proposée pour la séance de Commission :

**11 juin 2013 à 18h30**  
**Bâtiment administratif, salle B 10.03.b, 1<sup>er</sup> étage**

Délégué de la Municipalité : Michel Pellegrinelli

Prilly, le 28 mai 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Lors d'un décès, l'incinération du corps est une pratique qui a considérablement augmenté durant ces dernières années. En effet, l'entretien d'une tombe classique étant une tâche conséquente, de nombreuses familles privilégient désormais l'incinération et le dépôt des cendres du défunt dans une niche dans un columbarium ou au Jardin du Souvenir.

Le columbarium actuel de Prilly est presque complet et selon les prévisions celui-ci sera plein à la fin de cette année.

Au demeurant, à l'instar de ce qui se fait avec les tombes, une désaffectation du columbarium n'est envisageable que lorsque les cendres les plus récentes auront été déposées depuis 25 ans au minimum. En outre, le dépôt de deux urnes à des moments différents dans une même niche, par exemple lorsque des époux décèdent à plusieurs années d'intervalle, ne permet pas d'envisager une désaffectation même partielle d'un secteur particulier du columbarium actuel. En effet, contrairement aux tombes à la ligne qui se suivent dans l'ordre chronologique, des urnes récentes côtoient des urnes anciennes de manière totalement aléatoire.

Par conséquent, la construction d'un nouveau columbarium s'impose comme une évidence.

Le projet du nouveau columbarium est donc prévu sur le haut du secteur 13A, en face de l'actuel columbarium et du Jardin du Souvenir. L'idée est de continuer à regrouper ces deux espaces spécifiques afin d'offrir la meilleure unité possible. Le choix s'est également porté sur cet emplacement pour conserver le meilleur « dégagement » visuel possible et ne pas créer un « mur » afin de préserver l'harmonie du Cimetière dans son ensemble.

Enfin, la Municipalité a décidé de procéder aux travaux en deux étapes : la première qui fait l'objet de ce préavis et la 2<sup>ème</sup> dans une quinzaine d'années (horizon 2030), ceci en fonction de la demande et des usages funéraires du moment « futur ». De plus, le fait de procéder en deux étapes permet également de soulager quelque peu l'important paquet d'investissements actuels, que la Ville de Prilly doit assumer.

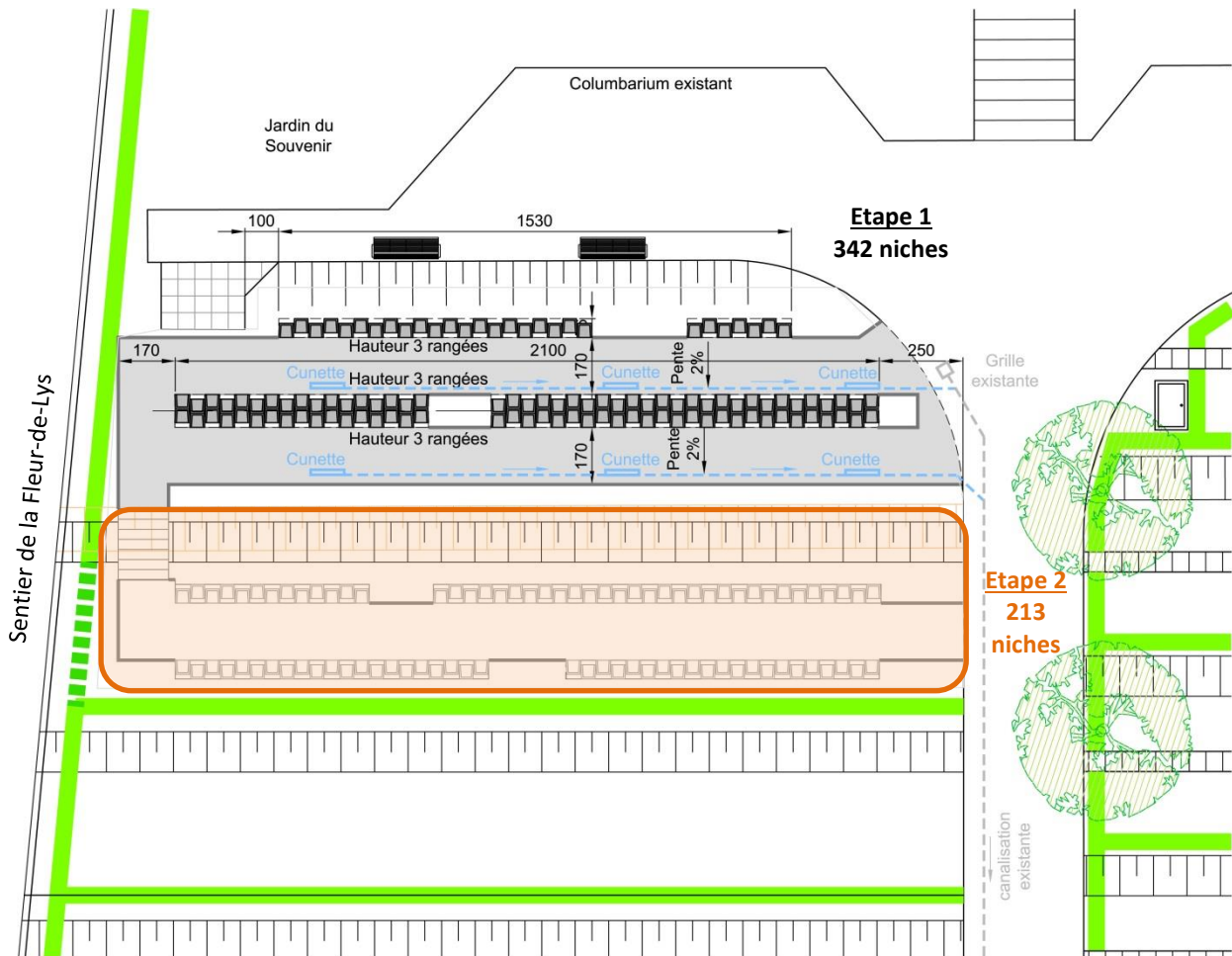
### **1. Description du projet**

Le plan de la page suivante présente le projet dans son ensemble, mais le projet soumis à l'attention du législatif par cette demande de crédit comporte 342 niches.

Après avoir recherché une solution économiquement avantageuse et plus esthétique qu'un simple mur vertical, la solution proposée consiste en la réalisation de murs par un empilement de niches carrées en béton préfabriqué.

Les niches seront décalées les unes par rapport aux autres et seront posées sur une longrine en béton fondé ponctuellement en hors-gel.

De nouveaux cheminements, facilement accessibles, seront construits autour du nouveau columbarium.



Les niches seront en outre fermées par des plaques de marbre afin d'éviter que des animaux ou des oiseaux ne viennent y nicher.

Enfin, de nouvelles plantations orneront la zone et seront mises en place par le personnel communal en charge de l'entretien du Cimetière.

## 2. Planning des travaux

Les travaux sont prévus dès la mi-août à la reprise des vacances des entreprises de génie civil. Ils devraient durer 2 mois environ.

## 3. Coût des travaux

Le coût des travaux se décompose de la manière suivante :

Travaux de génie-civil	CHF	109'000.00
Eléments niches préfabriquées	CHF	55'000.00
Plantation - végétation - mobilier	CHF	10'000.00
Géomètre	CHF	2'500.00
Marbrerie et fixations	CHF	55'000.00
Divers et imprévus	CHF	23'000.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>254'500.00</b>

Pour le génie civil, cinq entreprises ont été contactées afin de soumettre une offre pour les travaux à réaliser. Après les vérifications d'usage, c'est l'offre la plus avantageuse qui a été retenue.

Relevons que l'étape ultérieure, en se basant sur des coûts unitaires identiques à ceux de la présente étape, s'élèverait à quelque CHF 180'000.-.

#### **4. Incidence financière**

La dépense de CHF 254'500.- TTC sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 30 ans au maximum. Elle n'était pas prévue au plan des investissements.

Après acceptation du présent préavis par le conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 9'656'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 4'207'500.-. La charge financière, calculée au taux de 4 %, sera de CHF 13'600.- par an.

#### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Prilly**

- vu le préavis municipal N° 9-2013,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. d'octroyer un crédit de CHF 254'500.- destiné à la construction d'un nouveau columbarium au Cimetière communal;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 30 ans au maximum.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet